Et, dans ces conditions, je voterai l'ordre du jour de M. Hubbard.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

L'ordre du jour de confiance est mis aux voix.

PENDANT LE VOTE

Le scrutin ne donne pas lieu à grande animation, à peine quelques altercations entre boulangistes et centriers.

La gauche crie : blâme, blâme.

A droite, on s'abstient en grande majorité, ou on vote contre.

Adoption de l'ordre du jour de confiance

L'ordre du jour de confiance de M. Hubbard est voté par 353 voix contre 91.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Sur la demande de M. Ribot, la Chambre décide de siéger demain matin pour continuer la discussion de la convention franco-suisse.

La séance est levée à six heures.

AU SÉNAT

Avant la séance

Une extraordinaire animation règne dans les couloirs. M. Jean Dupuy, sénateur opportuniste des Hautes-Pyrénées, vient de déclarer aux groupes de gauche qu'il était titulaire du chèque encaissé par le *Siècle*. S'offrant en bouc émissaire, il affirme que M. Thévenet n'en a aucunement bénéficié et les groupes de gauche se proposent de ne pas voter, jusqu'à plus ample informé, les poursuites.

Informé de cette effervescence, le président, M. Le Royer, prêt à monter au fauteuil, se récuse, prétexte une migraine subite mais diplomatique, et rentre dans ses appartements.

Si bien, qu'on se met à la recherche d'un vice-président. Un seul, M. Merlin, ami de M. Thévenet, consent à présider, après une demi-heure de démarches et de pourparlers.

La séance

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Merlin, vice-président.

Les tribunes publiques sont combles.

Les sénateurs au complet prennent bruyamment leurs places.

M. Tirard est seul à ce moment au banc du gouvernement.

Les présidents des groupes viennent tour à tour s'entretenir avec le président. De vifs colloques s'engagent entre M. Jean Dupuy et divers sénateurs.

M. Tirard, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires.

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande de poursuites.

LA DEMANDE DE POURSUITES

DÉCLARATION DE M. JEAN DUPUY

M. Jean Dupuy (Hautes-Pyrénées). — Si j'avais assisté à la séance de mercredi, au moment où M. Thévenet a apporté sa protestation à la tribune, j'aurais fait sur-le-champ la déclaration que j'apporte à cette tribune.

J'ai l'impérieux devoir d'affirmer : 1° que le chèque de 25,000 francs attribué à M. Thévenet a été remis au journal le *Siècle* pour prix de sa publicité ; 2° que M. Thévenet n'a rien touché de cette somme.

En 1888, lors du vote de la loi sur l'émission des obligations à lots, je n'étais ni député, ni sénateur, ni mêlé aux affaires publiques ; j'étais étranger aux choses et aux hommes du Panama ; j'étais seul propriétaire du *Siècle*.

Un accord est intervenu, selon l'usage, entre le journal et la Compagnie. C'est en raison de cet accord que M. Elouis, administrateur du *Siècle*, a touché le chèque en question. Le lendemain, 10 0/0, soit 2.500 fr., lui étaient payés à titre de commission.

Ces faits sont indéniables. Je tiens toutes les pièces entre mes mains pour les établir.

Dans les circonstances que nous traversons, chacun doit aider à faire la lumière. (Accueil froid.)

EXPLICATIONS DE M. LÉON RENAULT

M. Léon Renault. — Les termes du rapport de votre Commission ne me permettent pas de m'expliquer ici sur le fond de cet incident des poursuites.

Je tiens à vous apporter le récit des circonstances qui ont amené contre moi une demande de poursuites.

L'orateur rappelle les explications qu'il a déjà fournies.

Ce que j'ai fait, je l'ai fait à visage découvert.

Les deux chèques que j'ai touchés ne provenaient pas de la Cie du Panama.

Je ne recherche pas les motifs de la poursuite, je ne m'en plains pas ; j'ai la conviction que je rentrerai ici le front haut, après justice faite et que je trouverai accrues les sympathies du Sénat. (Mouvements divers).

DISCOURS DE M. ALBERT GRÉVY

M. Albert Grévy. — Je ne demande pas le maintien de la barrière qui me protège comme membre du Sénat. Je suis prêt à m'expliquer devant la justice. J'irai au-devant des explications qu'elle me demandera.

Ce que j'ai fait, je l'ai fait loyalement. (Protestations. Bruit prolongé.)

L'orateur lit sa déposition devant la Commission d'enquête, il soutient la grandeur de l'entreprise de Panama, au milieu de murmures de tout le Sénat.

Le syndicat, dit-il, était digne d'éloges. (Oh ! oh ! protestations nouvelles).

L'orateur fait son propre panégyrique et descend de la tribune au milieu du bruit soulevé par son étrange discours.

DISCOURS DE M. DEVÈS

M. Devès. — Je proteste de nouveau contre les accusations portées contre moi, je demande moi-même le vote des poursuites. J'ai hâte d'en finir avec la situation qui m'est faite.

Ce n'est pas moi qui ait mis dans l'urne un bulletin cotant le Panama. (Tumulte prolongé.)

PROPOSITION D'AJOURNEMENT

M. Lenoël. — Je demande au Sénat de ne pas voter les poursuites en raison des explications de M. Jean Dupuy. La session va être close, la justice pourra suivre son cours. (Bruit.)

M. Audren de Kerdrel. — La situation faite au Sénat est intolérable. (Sensation prolongée.)

M. Grippe, rapporteur. — La Commission demande à délibérer sur la proposition Lenoël.

La séance est suspendue à trois heures et demie au milieu d'un tumulte indescriptible.

Les sénateurs se répandent avec bruit dans les couloirs où les conservateurs font campagne contre les poursuites.

M. Jules Ferry se démène d'une manière inouie et très commentée.

La séance est reprise à 4 heures 20.

— M. Grippe. — La commission, à l'unanimité repousse la proposition d'ajournement présentée par M. Lenoël. Elle espère que les sénateurs visés pourront se justifier. (Mouvements divers).

M. Audren de Kerdrel. — Le refus de poursuites serait fatal à nos collègues, je voterai la proposition. (Vive émotion, sensation prolongée.)

Par ce refus d'autorisation, dans quelle situation nous mettrions-nous? J'espère que nos collègues prouveront leur innocence et que nous nous retrouverons, hommes de droite, hommes de gauche, tous honnêtes gens. (Applaudissements prolongés.)

Vote de l'autorisation de poursuites

L'autorisation de poursuites, mise aux voix, est adoptée à mains levées à l'unanimité. (Mouvements).

Séance demain à deux heures, pour la discussion des douzièmes provisoires.

La séance est levée à 4 heures 40.

Situation Commerciale

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 24 décembre.

L'approche de la fin de l'année n'a fait qu'accentuer le calme précédemment signalé dans la marche des affaires sur nos places. On ne peut d'ailleurs pas s'attendre à une grande activité à cette époque d'inventaires. Toutefois on espère que le froid qui commence à se faire sentir pourrait exercer une heureuse influence sur les affaires en facilitant l'écoulement des articles de bonneterie.

Il n'y a pas de changement bien sensible dans les cours : les peignés d'Australie plus abondants par suite des forts arrivages de nouvelles laines restent un peu faibles, mais par contre les Buenos-Ayres semblent mieux tenus. On semble revenir insensiblement aux cours du commencement de novembre.

En blousses il y a moins d'activité que précédemment et les prix tendent légèrement à fléchir

AUTOUR DU PANAMA

A propos de M. Yves Guyot

Paris, 23 décembre. — Par suite de l'interpellation Millevoye, la Commission d'enquête ne s'est pas réuni à deux heures.

Par suite, l'audition des trois témoins convoqués à la demande de M. Caffarelli est retardée. On sait qu'ils doivent attester l'exactitude du propos de M. Yves Guyot touchant la communication à M. Carnot, par M. Constans, de la liste des toucheurs de Panama.

En attendant, plusieurs personnes font remarquer que M. Carnot était bien au courant des personnages politiques compromis ou mêlés au Panama, puisqu'à la dernière crise ministérielle, il faisait tous ses efforts pour écarter MM. Rouvier, Jules Roche, Burdeau et de Freycinet.

Un démenti de M. M. Cahen

Paris, 23 décembre. — MM. Cahen d'Anvers font démentir que M. Cloetal, désigné par M. Andrieux, comme ayant acquitté le fameux chèque de 80.000 francs ait jamais été employé chez eux. Ils ajoutent qu'ils n'ont jamais été mêlés, ni directement, ni indirectement, à l'émission à lots de Panama.

Un nouveau journal

Paris, 23 décembre. — On lit dans la *Cocarde* :

« On nous affirme que M. Aigouin est le bailleur de fonds d'un journal nouveau, le *Rapide*, dont le directeur est M. Doumer, député, ancien chef de cabinet de M. Floquet.

» Cette combinaison explique bien des choses. »

Le cas de M. Pesson

Paris, 23 décembre. — Mme Pesson a adressé à M. Monchicourt une lettre dans laquelle elle déclare que s'il est exact que son mari ait bénéficié d'un chèque de 40,000 francs soldé par la société du Panama, elle remboursera immédiatement cette somme et fera verser en outre 20,000 francs aux Petites Sœurs des pauvres.

Le duel Clémenceau-Millevoye

Paris, 23 décembre. — La sentence arbitrale au sujet du duel Clémenceau-Millevoye, sera rendue demain, à deux heures.

Les perquisitions

Paris, 23 décembre. — Les perquisitions ont continué ce matin. M. Lewail s'est rendu au siège de la compagnie de Panama pour y rechercher et saisir au besoin les bordereaux de paiement de différentes sommes qui ont été remises à des journaux et à des particuliers à titre de publicité.

M. Lewail n'a rien trouvé de ce qu'il cherchait.

M. Veron a dû se rendre cette après-midi au domicile de M. Marius Fontane pour y procéder à la saisie des pièces dont il a opéré la levée des scellés.

M. Marius Fontane, qui doit assister à cette opération, sera extrait à cet effet de la prison de Mazas.

Une autre mission a été confiée également à M. Berthe qui s'est rendu à trois heures, dans le bureau de M. Cottu, 21, rue Cambon, en présence de l'inculpé.

La « Libre Parole »

Contrairement aux bruits qui ont couru ce matin, il est absolument inexact que des perquisitions ou saisies aient été opérées dans les bureaux de la *Libre Parole*.

Une campagne

Nous recueillons dans les couloirs, au cours des conversations la conviction que devant la situation troublée et incertaine, des campagnes actives se préparent. On signale en effet un rapprochement des bonapartistes et des boulangistes, en vue d'une action commune.

Nous ne savons encore ce que produiront ces tentatives, mais les socialistes s'agitent.

Nous annoncions hier que les chefs du parti s'étaient réunis pour examiner s'il n'y aurait pas lieu de provoquer une agitation et ce matin, un journal publiait un manifeste, du Parti ouvrier. En voici le passage principal.

« Citoyens, renvoyez à l'égoût accusés et accusateurs; ils sont complices de la même iniquité : l'exploitation du travailleur pour la satisfaction de leurs appétits. »

Le manifeste se termine par les cris : *A bas la bourgeoisie ! Place au travail !*

Bruit de dissolution du Parlement

La *France* dit que la dissolution s'impose de plus en plus : elle ajoute qu'une démarche dans ce sens sera faite probablement aujourd'hui ou demain par plusieurs députés auprès du président de la République, et que, si M. Carnot se range à leur avis, le décret de dissolution serait signé avant la fin de l'année.

La baisse à la Bourse

On lit dans le *Messager de Paris* :

« La rente 3 0/0, qui restait jeudi à 98 07, en baisse déjà de 47 centimes sur les cours d'ouverture, s'est négociée vendredi dès le début fort au-dessous du cours de 98, et a reculé rapidement à 97 francs. Même ce prix a été abandonné et la baisse s'est continuée jusqu'à 96 60.

» Les rachats ont alors afflué et le mouvement de reprise, avec quelques oscillations s'est poursuivi jusqu'à 97,25. En clôture de nouvelles offres se sont produites, et la rente finit à 96 fr. 87, perdant ainsi d'un jour à l'autre 1 fr. 20.

» La réaction a été exactement de la même étendue sur l'amortissement à 97,80, le 4 1/2 a baissé de 52 centimes à 104.60.

» Au comptant, les cours n'ont pas mieux résisté. La clôture s'est faite à 96.80 sur le 3 0/0, à 97.80 sur l'amortissable, à 104.50 sur le 4 1/2.

» La plupart des fonds étrangers ont été entraînés par le courant de baisse que déterminaient les ventes de rentes. »

Dernières Nouvelles

Un programme politique

Paris, 23 décembre. — Le discours de M. Deroulède à la Chambre dit autant, si ce n'est plus, l'avenir que le présent. Nous avons dit qu'une agitation politique était en voie d'organisation et que, pour ce faire, un certain nombre d'anciens boulangistes s'allieraient à des bonapartistes.

Or, M. Deroulède, que l'on désigne déjà comme l'un des chefs de cette action, a formulé son programme dans la phrase suivante, que nous extrayons du compte-rendu analytique :

« Je suis républicain de cette façon : le suffrage universel maître de ses destinées, le Parlement contrôleur du pouvoir exécutif, les ministres pris en dehors des Chambres, et le président de la République nommé par le peuple. »

Le cas de M. Cornélius Herz

NOUVELLES RÉVÉLATIONS DU « FIGARO »

Le *Figaro* publie un nouvel article sur M. Cornélius Herz, où il est question d'une démarche que M. Clémenceau fit auprès de M. Rochefort à Londres, une première fois, lui-même, au commencement de cette année, puis quelques semaines après, par son ami Cornélius Herz qui séjournait alors à Londres, le tout pour obtenir du directeur de l'*Intransigeant* la cessation de la campagne que menait ce journal contre M. Constans, ministre de l'intérieur.

Lorsqu'il se rendit à Londres, M. Clémenceau, alors en froid avec M. Rochefort, choisit comme terrain neutre pour le rendez-vous, le domicile même de M. Cornélius Herz.

M. Clémenceau promit à M. Rochefort, qui fait une question *sine qua non* de la cessation de la polémique engagée entre l'*Intransigeant* et la *Justice*, de tomber (sic).

M. Constans, en même temps que M. Rochefort, opérerait de son côté.

Ce dernier commença la campagne en publiant : « Cinquante ans ou la vie d'un ministre », mais il attendit en vain l'action parallèle de M. Clémenceau, qui manqua à sa promesse.

Entre temps, M. Clémenceau avait fait savoir à M. Rochefort que pour lui donner une satisfaction partielle, on lui avait demandé de lui sacrifier les ministres Barbey, Yves Guyot et Ribot.

Le Président du Conseil était alors M. de Freycinet.

Quelques jours après, M. Cornélius Herz, toujours à Londres, alla trouver M. Rochefort pour lui renouveler la demande d'une trêve de quinze jours, en faveur de M. Constans, l'assurant que, dans l'affirmative, il se chargerait d'obliger ce dernier (sic) à monter ensuite à la tribune pour demander lui-même l'amnistie pour Rochefort et ses amis. M. Rochefort refusa cette ouverture. Enfin, l'article du *Figaro* ajoute qu'à une seconde entrevue, M. Cornélius Herz remit à M. Rochefort une superbe canne qu'il n'osa pas refuser, mais qu'il ne porte jamais. M. Cornélius Herz lui offrit même de l'intéresser dans une tentative de tunnel sous la Manche.

Nous avons parlé il y a quelques jours de ces faits.

L'article du *Figaro* est signé « un renseigné. »

Chez le Juge d'instruction

Paris, 23 décembre. — De deux à quatre heures, M. Franqueville a reçu dans son cabinet M. Emmanuel Arène avec lequel il s'est entretenu longuement, et M. Charles Roux, lequel serait, dit-on, le député des Bouches du Rhône.

Il a également entendu M. Andrieux.

M. ANDRIEUX INTERVIEWÉ

Paris, 23 décembre. — M. Andrieux est l'homme du jour. Les scandales de Panama, qu'il a dénoncés avec tant d'éclat, la corruption parlementaire qu'il a étalé dans la *Libre Parole* d'abord, devant la Commission d'enquête ensuite, en présence de M. Franqueville, enfin, l'ont placé au premier plan.

Les incidents de la séance de la Chambre d'aujourd'hui, la déposition de l'ancien préfet de police devant le juge d'instruction, nous ont paru inciter à aller demander à M. Andrieux, des éclaircissements et des explications.

Nous reproduisons ci-dessous, transcrit à la lettre, sans y changer un mot, ce que nous a dit M. Andrieux. Nous lui demandons tout d'abord ce qu'il pense du propos tenu sur son compte aujourd'hui à la tribune de la Chambre.

« Au temps où j'étais dans les prisons de l'empire, nous répond M. Andrieux, M. Ribot, alors procureur impérial requérait contre nous, républicains.

» Qu'est ce qui me vaut cette parole de M. Ribot? Ce sont mes attaques contre les membres du Parlement poursuivis pour corruption. Si mes dénonciations me valent de pareils outrages, quelle est la situation de ceux qui, comme M. Ribot, font poursuivre ceux de leurs collègues, comme MM. Jules Roche et Rouvier que la veille même ils couvraient d'éloges? Quel est le plus digne ou de mon langage, ou de celui de M. le président du Conseil?

» De ce langage, je ne puis lui demander raison, il ne la rendrait pas à un homme de cœur comme moi. M. Ribot est un « lâche » (sic) chacun le sait.

» Je me rappelle le temps où cet homme, alors secrétaire général au ministère de la justice sous M. Dufaure, préparait lui-même le réquisitoire contre M. Rouvier, après les affaires du Palais-Royal. Il disait même ceci : « Il n'y a pas de doute possible, on ne peut plus serrer la » main de cette homme-là. »

» De cet homme là, il est devenu le collègue, il a consenti à lui servir de témoin lors de son second mariage, il l'a choisi comme ministre des finances dans le cabinet qu'il était chargé de constituer. Il se portait caution de son honorabilité à la tribune et deux jours après il l'envoyait en cour d'assises. Voilà Ribot.

» Ce n'est pas sur le tard que je me prends d'indignation pour de pareils caractères, je n'ai pas attendu ma cinquième-deuxième année pour crier : « A bas les voleurs. »

— Que s'est-il passé, Monsieur, dans votre entretien avec M. Franqueville ? »

» Tandis que M. Ribot se montrait insolent (sic) à la tribune, M. le juge d'instruction était à mon égard d'une courtoisie à laquelle je rends hommage. J'ai été reçu à quatre heures et demie, je suis resté avec lui jusqu'à six heures et demie, et je n'ai fait que la moitié de ma déposition que je continuerai demain à cinq heures.

» M. Franqueville a bien voulu interrompre ma déposition, afin de me permettre de me rendre au rendez-vous pris hier avec un membre éminent du gouvernement, et sur sa demande (sic).

» Nous demandons à notre interlocuteur, s'il peut nous faire connaître ce membre éminent.

Après quelque hésitation, et une demande d'être discret, corrigé, par un sourire qui nous décide à ne pas l'être :

» C'est M. de Freycinet, je suis resté avec lui de six heures et demie à sept heures et demie. Nous avons causé beaucoup.

» Pour revenir à ma déposition, je dois ajouter que M. Franqueville m'a laissé toute latitude pour déposer, m'interrompant par un petit nombre de questions, mais je ne puis vous dire sur quoi a porté ma déposition et ce que j'ai cru devoir faire connaître des X. . J'ai été magistrat, il y a bien longtemps, et je ne l'ai pas oublié.

» Je fais ce que je dois à la justice, hier je parlais pour le public, devant la Commission d'enquête, aujourd'hui dans le silence du cabinet de M. le juge d'instruction, je ne parlais que pour la justice.

» L'instruction est secrète, elle le restera jusqu'au jour où M. Franqueville aura rendu son ordonnance.

« Ma déposition n'est pas encore arrivée aux X... »

« J'ai dit ce que je savais sur les faits généraux de corruption, j'ai essayé de montrer la genèse de cette corruption, j'en ai fait l'historique en nommant les personnes au fur et à mesure que je les rencontrais. »

— Vous savez, monsieur, qu'on parle de votre arrestation imminente. »

» Oui, oui. En rentrant chez moi ce soir après mon entretien avec M. de Freycinet qui, en me quittant, m'avait serré les mains avec effusion (sic), j'ai été très surpris d'apprendre, de deux sources semi-officieuses, qu'au moment même où je me trouvais avec le ministre en question, MM. Ribot, Bourgeois, Tanon, procureur général, et Routier, procureur de la République, délibéraient et recherchaient l'inculpation : complot contre la sûreté de l'Etat, par exemple, pouvant servir de prétexte à une arrestation.

» A mes dernières nouvelles, la qualification n'était pas encore trouvée et les jurisconsultes continuaient à délibérer. »

— Vous n'ignorez pas que M. Thévenet serait actuellement couvert par la déclaration de M. Dupuy ?

Ici M. Andrieux se reprend, et, haussant les épaules, nous répond d'un ton très net :

« Tous ont des explications à donner. J'ai produit les documents sur lesquels figurent les noms de ces messieurs. Les uns ont donné des raisons plausibles, les autres des prétextes ridicules, d'autres ont opposé des dénégations imprudentes (sic).

» La plupart ont déclaré qu'ils sortiraient de là le front haut, ou la tête haute ; c'est, paraît-il, la formule. Je persiste à montrer mes papiers, ceux qu'ils accusent se défendront et les jurés décideront. »

Nous nous risquons ici, malgré la répugnance de M. Andrieux à parler des X., à lui poser la question suivante :

— A propos des X... on a parlé de l'Elysée, pensait-on juste ?

M. Andrieux arrête un instant sa promenade à travers le salon où il nous reçoit, se plante devant nous, et à mi-voix, avec un branlement de tête qui scande sa phrase, qu'accompagne le sourire narquois qui lui est particulier :

« Je n'ai pas l'intention d'aborder les questions qui touchent l'Elysée, je n'en veux pas prendre ma responsabilité. » Puis après un temps : « Chaque chose vient à son heure, ajoute M. Andrieux avec un accent qui donne froid.

— On a parlé, demandons-nous de 100,000 francs donnés à Mme Carnot pour ses pauvres?

« Etes vous bien sûr, riposte M. Andrieux, qu'il n'y ait eu qu'une distribution.

» Mon Dieu, je sais bien que l'intention était louable, que l'Association des femmes de France est fort recommandable, les pauvres de Mme Carnot le sont aussi. En fait, Mme Carnot a dû se dire comme tout le monde que la caisse du Panama était bonne à « taper » (sic).

» Mais Ravachol, en somme, était dans le même sentiment. Il tuait l'ermite, le volait, et distribuait ses dépouilles aux pauvres diables, aux *camaros (sic)*. »

— Mais alors, X... serait il Clémenceau ?

Nouveau sourire, toujours un peu énigmatique :

« Non, d'ailleurs, n'insistez pas, je ne peux m'apesantir sur mes dénégations. »

UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE M. ANDRIEUX

Paris, 23 décembre. — Le bruit court qu'à la suite de la conférence ministérielle, dont nous a parlé M. Andrieux, il aurait été remis à huit heures, à M. Clément, un mandat d'arrêt contre M. Andrieux, qui serait arrêté demain matin.

On dit aussi qu'on perquisitionnerait demain chez MM. Duval et de Boissandré, les deux secrétaires de la rédaction de la *Libre Parole*.

A la Préfecture de police

Paris, 23 décembre. — A la préfecture, on reste ce soir dans l'expectative avec des dispositions exceptionnelles, attendant des ordres.

L'affaire de la Dynamite

Paris, 23 décembre. — Legnay, Arton, et Prévost, les inculpés de l'affaire de la Dynamite, seront poursuivis devant la cour d'assises, sous la prévention 1° de faux, 2° de détournements.

Les détournements s'élèvent à 4 millions environ. Cette somme aurait été dissipée en opérations financières malheureuses. Le dossier ne contient aucun nom de député compromis, dans l'affaire de la Dynamite, bien entendu.

Il n'est pas ici question des chèques Arton concernant le Panama.

Les débats devant la cour d'assises n'auront pas lieu avant deux mois, au plus tôt.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 23 décembre

Ce n'est qu'à trois heures et demie que la Commission s'est réunie.

LE PROPOS D'YVES GUYOT

Elle était pressée d'entendre confirmation de la déposition si nette et si caractéristique faite hier par M. Caffarelli.

M. Salis, député de Cette, est venu déclarer qu'il avait nettement entendu M. Yves Guyot dire à la Commission du budget qu'un jour, au Conseil des ministres, M. Constans avait remis à M. Carnot la liste des personnes ayant touché à Panama. Il a ajouté que M. Cafarelli avait exactement rapporté le propos tel qu'il avait été entendu.

M. Fouquet, député de l'Eure, a fait ensuite une déclaration absolument identique.

DÉCLARATION DE M. AIGOIN

M. Aigoin a adressé à la Commission d'enquête une lettre dans laquelle il demande à être entendu de nouveau, pour faire une déclaration dont voici le sens :

M. Aigoin annonce qu'il protestera avec énergie contre l'allégation d'après laquelle il aurait été le prête-nom de M. Floquet dans l'encaissement du chèque de 20,000 francs.

Il répétera que son nom seul figure sur le talon du chèque et qu'il met au défi qui que ce soit d'opposer une pièce probante capable de démontrer qu'il n'a pas été le véritable bénéficiaire.

AUDITION DE M. HENRI MARET

M. Henri Maret, député, rédacteur en chef du *Radical*, lit une déposition écrite. Il déclare n'avoir jamais connu M. de Reinach, et n'avoir jamais touché d'argent du Panama ; n'avoir également vendu ni sa plume, ni sa conscience. La Commission me doit, dit-il, de constater les déclarations sincères d'un honnête homme.

LA MISSION DE M. LOREAU

M. Loreau rend compte de l'entrevue de la sous-commission envoyée auprès de M. Boudard, chef du bureau de la presse, pour les Compagnies de Suez et du Panama.

M. de Boudard a consenti à remettre les souches des bons au porteur qui ont été saisis par le juge d'instruction. Ces documents serviront de contrôle pour rapprocher les souches des bons.

M. Bérard ajoute qu'ils ont saisi un paquet de bons non payés, les titulaires ne s'étant pas présentés, mais on en a coupé les signatures.

M. Loreau explique que les souches portaient pour la plus grande partie des indications nominatives. M. Bovier-Lapierre demande si la somme de 4.300,000 francs dont parlait hier M. Andrieux est la même que celle de 4.400.000 francs dont il s'agit.

Il résulte des explications échangées qu'il y a environ 170,000 bons émis en mars 1889, ces bons variaient de 100,000 francs à 60 fr. et même à 20 fr.

Il est demandé à la sous-commission de faire classer ces bons pour fixer la Commission. On demande la copie de ces bons.

M. Taudière explique qu'il y a 136 carnets contenant chacun 125 bons. Cela pourrait peut être assez rapidement être dépouillé, mais il faudrait s'y prendre à plusieurs.

M. YRÉNÉE BLANC

M. Yrénée Blanc, qui avait été convoqué, a fait répondre que, cité par le juge d'instruction, il n'avait pas à déposer devant la Commission.

M. Mège a certifié comme MM. Salis et Fouquet avoir entendu le propos de M. Yves Guyot qui se gênait si peu, qu'il l'a tenu deux fois.

La Commission a décidé, comme nous le disions hier, de continuer à siéger pendant les vacances.

La séance a été levée à six heures et demie.

APRÈS LA SÉANCE

A l'issue de la séance, M. Caffarelli a fait circuler une note prenant acte des déclarations si nettes de ses collègues et déclare que, dans ces conditions, il n'a pas à constituer de témoins.

NOS DÉBOUCHÉS EN CHINE

PAR LE TONKIN

Un trafic d'un milliard assuré à la France. — Responsabilité de notre industrie. — Urgence de l'action.

LES DIFFÉRENTES ROUTES DE PÉNÉTRATION

(SUITE)

Il ressort des considérations reprises dans les précédents articles que des principales voies de pénétration vers les riches provinces chinoises du Yunnan et du Seuchuan, celle de Pakoi-Posé-Nan-King, et celle de Birmanie par Rangoon-Bahmo sont moins pratiques et moins avantageuses que la route par le Tonkin, Laokai-Lungcheou.

Il y a encore quelques autres grandes voies de pénétration. Ainsi celle par Canton et la rivière de l'ouest. M. Haas la juge très onéreuse parce qu'elle est plus longue encore que la route de Pakoi-Yunnanfou, dont il a été question précédemment.

Et la route, demandons-nous à M. le consul Haas, *qui va de Hankeou à Yunnanfou par le Yangtzé, quels en peuvent être les avantages?*

Cette route parte de Han-Keou, l'imporium du centre, se dirige vers Yo-chou situé sur le Tungting lac. Elle traverse les provinces du Hunan et du Kueichou. Les caravanes la parcourent en 40 jours, c'est-à-dire qu'elles arrivent généralement à Yunnanfou, après un voyage de 40 jours. Le fret assez élevé est grevé en outre de droits de likin ou droits de douanes départementales et provinciales. (Espèce d'octroi).

Il faut cinq jours de Shanghaï à Hankeou par vapeur, et quarante jours de Hankeou à Yunnanfou par terre, soit au total quarante-six jours, en comptant le transbordement.

Cette route ne peut donc pas concourir avec celle d'Haïphon à Yunnanfou, parce que de Haïphon à Yunnanfou, aujourd'hui, on met quarante jours, tandis que de Hankeou à Yunnanfou par Yo-chou sur les Tung-Ting-lacs, on met quarante-six jours, parce que, aussi, la douane de pénétration de Mungtzen est plus avantageuse que celle de Hankeou.

Parceque sur le parcours de Mungtze à Yunnanfou, les caravanes ne sont pas rançonnées comme sur la route de Hankeou Yunnanfou par Yo-Chou.

Et surtout, parce que la distance, entre Haïphon et Laokai sera sous peu, considérablement abrégée, quand les moyens de transport entre Hanoï et et Laokai seront améliorés.

Cette question d'amélioration des moyens de transport nous amène à faire la question suivante :

Le chemin de fer d'Hanoï à Laokaï est-il indispensable au succès de nos avantages de pénétration qui résultent du fait que le Tonkin est soudé aux flancs Yunnan et du Quang Tung?

Au point de vue commercial, une voie rapide est toujours une voie économique. Les Anglais ont sur l'Irraouady une compagnie de premier ordre L'*Irraouady-Flottila* qui réunit Rongoon à Mondelay et à Bahmo par la vapeur.

Cette Compagnie dont la flotte est on ne peut mieux composée on ne peut mieux administrée, rend d'immenses services au commerce britannique et au commerce du monde. Malheureusement nous n'en profitons pas.

Néanmoins l'Angleterre a relié Rangoon à Mondolay par une voie ferrée et prolonge en ce moment cette ligne jusqu'à Bahmo.

En ce qui nous concerne au Tonkin, il faut avant tout tirer du fleuve rouge tous les avantages possibles. Quand les bateaux à vapeur monteront régulièrement d'Hanoï à Laokai, nous aurons déjà réduit sensiblement le frêt et les marchandises dirigées sur Chung-King par Yunnanfou pourront lutter avec celles importées par la voie latérale et Trans-Chinoise du Yangtzé. Il appartiendra à l'administration du Tonkin de faire avec les ressources du pays, quand le besoin se fera sentir, ce que les anglais ont fait en Birmanie, à l'effet d'abréger les distances entre Hanoï et Laokai.

En résumé et pour répondre clairement : Le chemin de fer est l'œuvre de demain ; la navigation à vapeur entre Hanoï et la frontière de Chine doit être l'objet des efforts de l'administration et des Chambres de commerce intéressées à favoriser la mise en valeur du Tonkin et à approvisionner les grands marchés de Yunnanfou et de Chung-King qui constituent nos meilleures espérance en Asie.

(*A suivre.*)

NOUVELLES DU JOUR

Un horrible drame aux Nouvelles-Hébrides. — Tués et mangés

New-York, 23 décembre. — Le propriétaire, le capitaine et le second du navire français *Constantine* ont été assassinés et mangés aux Nouvelles-Hébrides par l'équipage composé de Canaques.

La guerre au clergé

Paris, 23 déc. — On assure que le ministre de l'instruction publique se disposerait à déférer au Conseil d'Etat, certains évêques pour avoir délivré, sous le sceau épiscopal, des certificats d'études aux élèves des écoles libres de leurs dioceses.

La réception de Noël au Vatican. — Un discours du Pape

Rome, 23 décembre. — A onze heures, les cardinaux, les colléges de la Prélature et les personnages de la Cour se sont réunies dans la salle du Trône.

A midi, le Saint-Père a paru, accompagné du majordome, du maître de Chambre, des camériers secrets de service et des gardes-nobles.

Aussitôt assis sur le trône, S. Em. le cardinal Monaco La Valetta, comme doyen du Sacré-Collège, a lu l'adresse

Le Pape, avec un accent énergique et d'une voix pénétrante a dit :

« La tempête social est furieuse et va grandissant au milieu de l'Europe contemporaine, livrée aux ruines et aux désastres.

» Par la vertu divine, la sainte Eglise seule reste debout en face d'une secte funeste qui ne sera jamais l'amie du peuple, parce qu'elle est l'ennemie de Dieu.

» Nous avons déjà élevé la voix pour la patrie qui nous est doublement chère.

» Mais la franc-maçonnerie fait la guerre en tous les pays; partout elle sape l'ordre spirituel et civil.

» Devant un tel péril et en présence du douloureux avenir qui menace les sociétés, l'Eglise seule peut être le salut des Etats comme celui des individus.

» Nous poursuivrons donc, selon nos devoirs et nos droits, notre œuvre de salut, par la parole et avec l'autorité, le commandement et la direction qui nous appartiennent, confiant dans la vertu surnaturelle qui a été donnée au Vicaire de Jésus-Christ. »

Le discours terminé, Sa Sainteté a causé quelques instants avec chaque cardinal. Après, tous les prélats et les personnages de la cour ont défilé devant lui, et lui ont baisé le pied.

Le Saint-Père avait très bonne mine, sa voix était robuste. Pendant la réception il s'est montré d'une très belle humeur. La réception s'est terminée à midi et demi.

Poursuites contre le député Baudin

Paris, 23 décembre. — La *Patrie* dit qu'il est question de poursuivre le député Baudin, pour avoir grossièrement outragé l'armée dans une récente conférence aux bûcherons grévistes du Cher, dans laquelle les généraux de Galliffet et de Miribel ont été traités de brigands et d'assassins.

CHOSES ET AUTRES

AU BAGNE

1er Forçat. — A notr' tour bientôt, l'ami, de gouverner la France.

2e Forçat. — Comment ça.

— Dame puisqu'on parle de nous loger avec les ministres !

∴

Mme Prudhomme s'aperçoit que la redingote de son mari est pleine de taches.

— Je vais nettoyer ça, lui dit-elle. Dans quelques instants, il n'y paraîtra plus.

— Avec quoi ?

— Avec du bois de Panama, parbleu.

Et Prudhomme, très digne :

— Pour me compromettre, alors?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 décembre. — Le marché, aujourd'hui, a été en proie à une véritable panique. Rien n'est venu se mettre en travers de la réaction, et la situation s'aggrave tous les jours. Après les révélations faites devant la Commission d'enquête, et qui troublent profondément le monde des affaires, vient s'ajouter une nouvelle interpellation à la Chambre.

Les places étrangères sont faibles sur Paris. Le 3 0/0 ouvre à 97.50 fait 96,65 au plus bas et ferme à 96,87 1/2. La spéculation s'acharne sur les sociétés de Crédit qui toutes sont en grande réaction. Le Crédit foncier finit à 987,50. La Banque de Paris cote 651,25 et le crédit Lyonnais 739.

Les fonds étrangers, bien que moins éprouvés que nos rentes ressentent forcément un contre-coup. L'Italien finit à 92,80. L'Extérieure valeur discrète de la spéculation recule à 63 17/32. Au milieu de cette dégringolade générale, le Portugais reste ferme. On se demande pourquoi le mouvement que l'on voulait faire sur les valeurs ottomanes se trouve arrêté. Le 4 0/0 Turc est lourd à 21,35. Parmi les valeurs industrielles, le Suez reste relativement bien tenu à 2640.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

LES PROPOSITIONS

DE M. COUPEZ

Nous avons énuméré les douze vœux que M. Coupez, conseiller municipal, a déposés au Conseil, à la séance du 18 novembre. Ces vœux sont maintenant soumis à l'examen des Commissions compétentes; nous avons pensé que c'était l'occasion de demander à leur auteur quelques développements sur ceux d'entr'eux qui nous semblaient les plus importants.

M. Coupez s'est mis à notre disposition de la façon la plus aimable, certain, nous a-t-il dit, que « sa pensée serait traduite avec cette complète impartialité dont le *Journal de Roubaix* s'est fait une règle. »

Nous laissons naturellement à M. Coupez la responsabilité de ses déclarations.

Nous l'avons d'abord interrogé sur la

Création d'une cité ouvrière pour les veuves chargées de famille

« Des établissements de ce genre, nous dit M. Coupez, existent déjà à Tourcoing et à Lille. En ce qui concerne Roubaix, beaucoup de veuves sont à la charge du Bureau de Bienfaisance qui doit payer leur loyer : c'est donc une charge pour le Bureau, ce qui n'empêche pas que, lorsque les veuves sont à la tête d'une nombreuse famille, elles soient logées bien à l'étroit. »

Pour remédier à ce double inconvénient, M. Coupez propose de bâtir une cité comprenant cent maisons spacieuses, qui seraient mises gratuitement à la disposition de cent veuves ayant au moins trois enfants. La construction serait élevée entre Roubaix et Croix : l'ensemble coûterait 100,000 francs, dont 20,000 pour l'achat du terrain.

Les bénéficiaires devraient être roubaisiennes, ou veuves de français ayant séjourné 25 ans à Roubaix, ou encore veuves d'étrangers ayant pu justifier d'un séjour de 35 ans en notre ville.

Nous passons à la

Création d'une cité philanthropique peut les invalides du travail

« Ceci existe à